



Forum des Acteurs du Plan Loire

11 mai 2021 – Agence de l'eau Loire-Bretagne (salle Sologne)

En visioconférence

Compte-Rendu

Discours introductifs

Madame la Préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète coordinatrice du Plan Loire remercie les participants à ce forum des acteurs d'avoir répondu présents. Ce Forum constitue la dernière étape de l'élaboration du Plan Loire Grandeur Nature V, qui a été initiée à la fin de l'année 2019 et articulée autour de trois enjeux :

- l'élaboration d'une stratégie sur 7 ans prenant davantage en compte l'enjeu d'adaptation au changement climatique,
- la poursuite de l'engagement, notamment financier, de l'État et des Conseils régionaux en faveur du Plan Loire et,
- le renforcement de la gouvernance.

Ces trois objectifs sont traduits dans le protocole d'accord validé par l'État, l'agence de l'eau Loire-Bretagne et les cinq Conseils régionaux parties prenantes du Plan. En inscrivant une contribution de presque 125 M€ sur 7 ans dans ce protocole, l'État confirme le maintien du niveau de son engagement financier en faveur du Plan Loire IV. Au-delà des montants, l'État a également confirmé le maintien des modalités spécifiques d'intervention du Fonds Barnier en faveur des digues domaniales pendant toute la durée du Plan Loire V (au-delà donc du transfert de la gestion de ces digues aux EPCI qui aura lieu en janvier 2024). Madame la Préfète précise que la réunion de ce jour doit permettre de définir une liste d'engagements partagés pour améliorer la gouvernance du Plan Loire. Suite à cette dernière étape, il conviendra de s'investir pleinement, collectivement, dans la mise en œuvre de la stratégie 2021-2027.

M. Bonneau, Président du Conseil régional Centre-Val de Loire, salue l'ensemble des acteurs présents, souligne les grands enjeux du nouveau Plan Loire Grandeur Nature : la valorisation du patrimoine, le rôle de l'animation touristique, un renforcement de la sécurité grâce aux digues... avec un financement CPIER et FEDER enrichi par le plan de relance de l'Union Européenne de 6 M€. Il approuve l'effort fait par l'État sur les digues et relève que la responsabilité nouvelle des collectivités en la matière devra être soutenue par la solidarité nationale.

Mme RIVET, Vice-présidente du Conseil régional Centre-Val de Loire, indique que ce forum sera une nouvelle occasion de travail en commun. Elle souligne la forte solidarité qui doit perdurer autour du fleuve et de son patrimoine commun. Elle se réjouit de la grande réussite dans le plan Loire de « la Loire à vélo ». Il reste cependant de grandes questions à résoudre comme le risque inondation, la chute de la biodiversité, qui doivent être nos priorités...

M. Bonnichon, conseiller régional d’Auvergne-Rhône-Alpes, relève les deux principaux enjeux pour la région Aura : la valorisation du patrimoine et la protection et la restauration des milieux aquatiques. Il indique une forte augmentation de l’enveloppe financière prévue par la région Auvergne-Rhône Alpes (de 10 M€ sur le PLGN IV elle passe à 20 M€ sur le PLGN V). Il indique que 16 M€ seront consacrés aux véloroutes et voies vertes, notamment pour la réalisation de la V71.

M. Laurent Gérard, conseiller régional des Pays de la Loire, confirme l’attachement du Conseil régional des Pays de la Loire au projet de rééquilibrage de la Loire à Nantes qui va permettre de concrétiser une action emblématique sur le fleuve. Il se félicite du collectif existant à l’échelle du bassin et en région Pays de Loire. L’engagement financier de la région Pays de la Loire a été concrétisé à 27 M€. Il reprend les points à améliorer sur le prochain plan Loire : la gouvernance, qui doit être mieux comprise et partagée, une intégration des collectivités et différents partenaires et une communication essentielle sur le plan Loire. Sur le volet de la gestion des digues, il rappelle le vote du conseil régional sur la problématique du financement de ces ouvrages.

M. Martin GUTTON, directeur général de l’agence de l’eau Loire-Bretagne (AELB), précise que l’AELB se mobilise financièrement dans le Plan Loire V pour un montant de 41 M€, sur les volets qu’elle maîtrise, à savoir la recherche et les milieux aquatiques. Le projet emblématique de ce plan est le contrat pour la Loire et ses annexes, pour un montant de 21 M€. L’objectif de l’agence de l’eau est de rendre plus visible l’action sur la Loire des sources à l’estuaire maritime. La grande préoccupation actuelle étant le dérèglement climatique, ayant comme conséquence le déficit en eau et l’érosion de la biodiversité.

1^{re} partie : État d'avancement de l'élaboration des outils financiers du Plan Loire Grandeur Nature V 2021-2027

1/ Protocole d'accord sur le Plan Loire V et le CPIER du bassin de la Loire

M. Choumert informe l'assemblée que le protocole d'accord relatif au Plan Loire Grandeur Nature V et au contrat de plan interrégional entre l'État, l'agence de l'Eau Loire-Bretagne et les cinq régions du bassin de la Loire (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire et Nouvelle-Aquitaine) a été validé par toutes les parties prenantes et est actuellement en cours de signature. Ce protocole d'accord sera ensuite rendu public. Le projet de CPIER sera soumis à la validation de l'autorité environnementale, puis à la consultation du public.

Mme Rousset rappelle son attachement à la politique de sauvegarde du saumon.

2/ Axe interrégional Loire du programme FEDER-FSE + Centre-Val de Loire

M. Marty reprend le calendrier d'élaboration du plan Loire V, entre 2020 et 2021 et souligne la participation active des acteurs lors des derniers Forums des acteurs. Il présente la maquette financière Feder, qui sera du même ordre de grandeur que le plan Loire IV, à savoir 33 M€ sur 2021-2027. Il expose les fiches par axe qui reprennent les thématiques présentées lors du forum des acteurs d'octobre 2020.

Mme Rivet indique que celles du DOMO seront établies après le mois de juin et que les taux d'intervention pourraient évoluer en fonction des arbitrages européens selon le classement des régions.

3/ Échanges avec la salle

M. Burner, SOS Loire Vivante, demande quelle est la destination du million d'euros réservé à de l'assistance technique et s'il peut contribuer au financement de l'animation par les associations et par ailleurs, quelle est la place du conseil scientifique au sein du nouveau plan Loire ?

M. Marty rappelle que le budget relatif à l'assistance technique est alloué à l'autorité de gestion et dédié aux services instructeurs, pour gérer les crédits du FEDER notamment l'instruction, le paiement des opérations, les actions de communication de l'intervention des crédits européens et l'animation du programme.

M. Boisneau, représentant les pêcheurs professionnels, demande si les petites structures peuvent bénéficier de moyens. Il regrette le peu de ressources propres et l'absence de moyens pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

M. Roussel (FCEN) propose de tirer parti de l'exemple du plan Rhône. Il reproche une complexité des modalités financières pour les porteurs de projets, notamment en termes de délais.

Mme Baisez indique des difficultés de déposer des dossiers partenariaux du fait de l'éligibilité des frais de dépense à hauteur de 40% de la masse salariale.

M. Marty indique que l'objectif pour le prochain programme sera de simplifier les charges administratives pesant aussi bien pour les porteurs de projets que les services instructeurs, en mobilisant les leviers proposés par l'Europe (conventions pluri-annuelles, coûts simplifiés).

Mme Rousset approuve l'existence d'une vraie enveloppe financière sur la recherche dans le plan Loire V.

M. Herbach (Allier sauvage) souhaiterait qu'un budget soit alloué aux associations, afin qu'elles puissent engager des actions de communication et d'animation sur le territoire, pour relayer la stratégie du plan Loire. Les associations devraient être intégrées en amont des projets, et pas seulement en aval pour ajuster à la marge les projets. Il demande une place des associations dans le comité stratégique pour redonner du sens à l'action.

<p>II^e partie : Révision du programme opérationnel interrégional FEDER Loire 2014-2020 pour intégrer le plan de relance européen (REACT-EU) Région Centre-Val de Loire</p>

Après une présentation par M. Marty, le débat s'engage préalablement au vote.

M. Léon, Touraine Vallée de l'Indre, souhaite savoir si c'est un choix français de privilégier dans React Eu le financement de projets sur des itinéraires urbains à celui des projets sur les itinéraires ruraux ou interurbains.

M. Marty indique que les critères retenus pour React EU, en lien avec la crise sanitaire, poussaient à privilégier des projets murs, liés aux liaisons domicile-travail. Par ailleurs, il fallait assurer des lignes de partage claires avec les interventions au titre du FEADER d'où le choix de privilégier les secteurs urbains sur REACT EU.

M. Herbach suggère d'assortir les aides au fait que les territoires porteurs de projet s'en servent comme outil de sensibilisation aux problématiques du Plan Loire.

M. Marty précise que les résultats d'une étude sur l'impact des véloroutes feront l'objet d'une présentation à une prochaine réunion du forum.

Mme Rousset interroge sur ce que l'on attend de cette étude : démontrer qu'il n'est pas rentable d'investir dans les territoires les plus reculés ?

Mme Rivet précise qu'il s'agit simplement de regarder comment améliorer les véloroutes en les accompagnant au mieux des services nécessaires et en limitant leurs impact environnementaux.

M. Herbach mentionne l'expérience sur Vichy d'une méthode d'évaluation de ces impacts.

À la demande de M. Pavillon, M. Marty précise que le taux de réalisation relativement faible sur l'axe « inondations » reflète le retard pris en début de programme, le temps que la Gemapi se mette en place, mais, que le niveau des engagements a ensuite monté très rapidement et que la perspective est une réalisation à 100 % d'ici fin 2021. Il rappelle en outre que le Feder n'intervient pas sur le financement des digues.

M. Brulé précise que le financement des digues par le FPRNM a mis aussi du temps à être consommé mais que le programme s'est largement accéléré et que le taux d'engagement est de 100 %. Il veille à ce qu'il n'y ait pas de rupture entre les plans IV et que les projets continuent.

Mme Rivet propose au vote les documents relatifs à la modification du programme visant à intégrer le dispositif REACT EU.

Les participants ont approuvé à l'unanimité :

- le programme opérationnel révisé intégrant la stratégie REACT EU ;
- la maquette financière révisée intégrant les crédits REACT EU ;
- la liste des indicateurs REACT EU ;
- les critères de sélection et d'éligibilité de la fiche action 17.

III^e partie : Échanges sur la gouvernance du Plan Loire Grandeur Nature V

Animation en ateliers

Trois ateliers sont organisés, rassemblant chacun une trentaine de participants du Forum des acteurs. Ils sont animés par des binômes du secrétariat technique du Plan Loire : M. Cartier et Mme Rochette-Castel, Dreal Centre-Val de Loire, Mme Prochasson, agence de l'eau Loire-Bretagne et Mme Beldjilali, Région Centre-Val de Loire, M. Choumert, SGAR Centre-Val de Loire et M. Marty, Région Centre-Val de Loire.

Les participants sont informés que le produit des ateliers sera mis en ligne sur le site internet du plan Loire, puis présenté au prochain comité stratégique, qui arbitrera sur les modalités de gouvernance, lesquelles seront ensuite intégrées dans le document final du PLGN V.

Si la consultation du public sur le sujet de la gouvernance du plan Loire n'a recueilli qu'une trentaine de réponses, sur les 200 acteurs du plan Loire, elle a tout de même permis d'élaborer quelques pistes pour des propositions, qui sont présentées par chaque animateur. L'objet de chaque atelier est de les discuter, les compléter et les améliorer le cas échéant (cf. la synthèse des ateliers).

M. Brulé clôt la séance en souhaitant de bons travaux à tous.



L'Europe sur le bassin de la Loire, une chance pour tous.

